

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

-----  
**SEANCE du 4 septembre 2025**

Le quatre septembre deux mille vingt-cinq à 19 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept août deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, au Château de VALLEROY à VALLEROIS-LE-BOIS, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

**Présents votant (40)**

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Mickaël MUHLEMATTER, Jean-Pierre BERTRAND, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT.

**Ont donné pouvoir (7)**

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Jean-Marie BRINGOUT, Hervé CHAMAGNE à Gérard DEVOILLE, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ, Gérard COULIN à Laurence COURTOY, Christophe VALOT à Laurent TARD, Jean-Luc VEILLON à Benjamin GONZALES.

**Absents excusés (1)**

Pierre DUCHANOIS.

**Absents non excusés (4)**

Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU.

**DCC2025-72 Subvention à l'association MAP'Ecoles**

La commission scolaire a souhaité permettre aux professeurs des écoles de définir librement leurs activités pédagogiques. Pour cela, elle a souhaité proposer le versement d'une subvention aux coopératives scolaires de chaque école.

Le montant de cette subvention est calculé sur la base d'un montant par élève déterminé en fonction du nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile. (22 élèves pour l'école de MOLLANS).

La commission scolaire a fixé à 70 € par an pour 2026 et 35 € pour 2025 le montant par élève. Seule l'école de MOLLANS a répondu favorablement à cette proposition. La directrice a engagé les démarches visant à quitter l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE).

En effet, l'antenne haut-saônoise de l'OCCE considère que le versement d'une subvention de fonctionnement aux coopératives de son réseau serait illégal. De ce fait, l'ensemble des écoles, à l'exception de celle MOLLANS, ont refusé ce versement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de verser une subvention de 770,00 € pour l'année 2025 à l'association de l'école de MOLLANS : MAP'Ecoles ;
- de préciser que la communauté de communes du Triangle Vert prendra à sa charge les dépenses obligatoires liées aux écoles (chauffage, produits d'entretiens, photocopies...).

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

Fait à SAULX, le 4 septembre 2025  
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état